



DECLARATION FSU au CTA du 2 mai 2022

Dans cette période bien particulière qui a vu pour la troisième fois l'extrême droite accéder au second tour de l'élection présidentielle, la FSU, consciente des dangers qu'elle représente pour les libertés, a appelé à la battre politiquement, contribuant ainsi à écarter le danger immédiat de son accès au pouvoir. Mais, la FSU ne donne pour autant ni quitus sur le bilan du président Macron, ni acceptation de son programme, si tant est qu'il en ait un ! La FSU a présenté son analyse très négative du bilan du quinquennat sur le plan éducatif lors du précédent CTA.

Alors que ce CTA se tient entre l'élection présidentielle et les élections législatives, il nous paraît important d'évoquer les profondes transformations du système éducatif annoncées par le candidat Macron durant sa brève campagne de communication électorale : attaque spécifique contre le collège, contre le recrutement par concours et contre la voie professionnelle, « autonomie » des écoles et des établissements scolaires et renforcement de celle des universités, ce qui signifie plus globalement la volonté de faire exploser tout cadre national du service public, développement des hiérarchies intermédiaires et augmentations de salaires en contreparties d'accroissement de la charge et du temps de travail, et d'un statut plus précaire. Sans oublier, dans cet inventaire très cohérent, le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans !

Au-delà du rejet de ces annonces d'une grande brutalité, et de cette vision libérale et concurrentielle de l'Education, la FSU rappelle ici quelques exigences portées par son manifeste, publié à l'occasion de l'élection présidentielle, en particulier pour l'Education et la Fonction publique : investissements massifs dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, revalorisation des carrières, des grilles indiciaires et du point d'indice, suppression de la loi TFP et le retour à une gestion paritaire des mutations et avancements, abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, des recrutements statutaires à la hauteur des besoins dans le 1^{er} degré comme dans le second degré tant en termes de postes devant élève qu'en termes de postes de remplaçants, dont la nécessité s'est d'autant plus faite ressentir pendant la période Covid, particulièrement dans le 1^{er} degré.

Sur l'odj

Concernant l'IFSE pour les personnels de catégorie C, ceux-ci avaient été les grands oubliés de la forte augmentation du mois de mars qui ne concernait que les personnels de catégories A et B. Nous tenons à souligner les points positifs, à savoir une prime identique pour les BOP 214 (rectorat) et 141 (établissement scolaire), ainsi qu'une augmentation qui permet de rejoindre et dépasser les primes des catégories C de l'Université Clermont Auvergne (qui sont à 304€ par mois). Mais à la lecture des documents, on constate que très peu d'agents sont classés en groupe 1, donc 90% des agents ont une prime d'environ 330€/mois, seules 8 personnes ont une prime de plus 350€/mois. Était-ce la peine de faire 6 niveaux de primes pour des écarts de 41€/mois au maximum ? De plus, l'augmentation conséquente (de 20 à 23%) est inférieure à celle des catégories B et A (de 28% à plus de 30%). Qu'est-ce qui justifie cette différence ? Enfin, la FSU regrette l'absence de groupe de travail et demande la rétroactivité de cette augmentation au 1^{er} janvier 2022 comme c'est le cas pour les catégories A et B.

E AFC

La création des écoles académiques de la formation continue (E AFC) n'a fait l'objet d'aucune réflexion, d'aucun dialogue préalable, et ce n'est qu'à l'occasion de la conférence de clôture du Grenelle de l'Éducation qu'ont été à la fois annoncés la naissance de ces écoles et les objectifs qui leur sont assignés. Depuis, bien peu d'informations ont circulé autour de leur mise en place, serait-ce parce que les représentant.es des personnels en sont écarté.es ? Pourtant plusieurs questions majeures se posent : que deviennent les Conseils Académiques de la Formation ? Quelles sont les priorités en termes de contenus de formations (disciplinaires, transversales, inter-catégorielles...) ? Selon quelles modalités (présentiel, distanciel, hybride) ? Quelle place est-elle laissée à l'INSPE et à Canopé dans la formation continue ? ...

Le Schéma directeur impose que la formation continue soit « *aussi souvent que possible certifiante ou diplômante* », et de ce point de vue, l'apport des INSPÉ, intégrés aux universités, est indispensable. La création des E AFC permettra-t-elle d'adosser de manière bien plus solide qu'à l'heure actuelle, la formation continue à la recherche ? Ce serait évidemment souhaitable mais ce n'est pas la ligne politique qu'a suivie notre ministère jusque-là. Par ailleurs, il est à redouter qu'à la faveur de la réforme de la formation initiale des enseignants et des CPE, qui porte le concours à la fin de la deuxième année du Master, l'INSPÉ ne perde son rôle dans la formation des fonctionnaires-stagiaires après le concours. L'E AFC donnera-t-elle au rectorat le monopole de la formation des stagiaires ? Ce ne serait évidemment pas acceptable. Pour la FSU, la formation initiale formant un tout, avant le concours, pendant le stage et dans les premières années de titulaires, c'est l'université, à ce titre, qui doit l'assurer.

S'agissant des moyens alloués à la formation continue, la promesse d'une hausse par le Schéma directeur 2019-2022 semble oubliée. Les comparaisons internationales montrent pourtant qu'en matière de temps passé en formation par les personnels d'enseignement et d'éducation du secondaire, la France se place parmi les derniers pays de l'OCDE. Ce défaut de quantité se double d'un problème de qualité : la Cour des comptes relevait, en 2015, « *le scepticisme très majoritaire parmi les enseignants, sur l'aide que leur apporte leur formation dans leur travail quotidien* ». Mais la mise en place des E AFC ne devrait pas coûter un sou, si l'on en croit les informations données à l'AEF par le Ministère, la priorité accordée aux formations « *au plus près des personnels* » et la multiplication des formations à distance ou hybride permettant des économies sur les frais de déplacement.

Formation sous le contrôle du Ministère et des rectorats, absence de participation au pilotage des formés et des formateurs, moyens constants, contenus des formations... le cadre que le Ministère entend donner aux E AFC ne laisse guère l'espoir d'une amélioration substantielle de la formation continue. La FSU revendique de vrais moyens pour une formation continue de qualité, qui réponde aux besoins des personnels et à l'exigence de la démocratisation de l'École. Elle sera à la fois vigilante quant au fonctionnement de l'E AFC dans notre académie, aux contenus de formations proposés et à leurs modalités.

Greta

De la même façon que récemment dans d'autres académies, Grenoble par exemple, les représentants des personnels doivent entériner les étapes de la création du Greta Académique, comme le document communiqué le démontre encore. La FSU dénonce vivement la méthode employée.

Ainsi, et en complète contradiction avec l'affichage d'une volonté de transparence et de dialogue social constructif, et, pour notre académie, en contradiction avec l'esprit et les conclusions du GT académique de janvier 2020, les questions de gouvernance, d'organisation, de fonctionnement, de conditions d'emploi et d'exercice des personnels sont traitées hors toute participation des OS représentatives, que les personnels Greta ont pourtant participé à élire en votant pour les CCP, le CT, et le CTM. Aucun des « GT » listés ne

peut se substituer au travail des élus de ces instances paritaires. Ces GT sont ouverts aux personnels mais aucune communication sérieuse n'en est faite, pas de calendrier, pas d'invitations, pas de comptes-rendus. C'est le propre d'une politique autoritaire que de négliger les corps intermédiaires pour s'adresser directement aux personnels, qui n'ont pas tous les outils pour questionner, proposer et se défendre, et ne se sentent malheureusement souvent pas assez en sécurité pour se permettre quelque critique.

Pour construire le futur il faut des fondations solides. Pour cela, il faut prendre le temps de véritables concertations, régulières et concrètes, où les OS peuvent être force de proposition, et veiller au respect des réglementations.

La FSU demande :

- La saisie du CHSCT avec la mise en place dans les plus brefs délais d'enquêtes psycho-sociales indépendantes, et non de questionnaires menés en interne par la Direction RH.
- Un bilan quantitatif et qualitatif des emplois actuels
- L'organigramme du Greta Auvergne
- La communication du calendrier des 8 GT mis-en-œuvre, la communication de tous les comptes-rendus des réunions passées et à venir
- La création de véritables GT académiques issus du CTA, correspondant a minima à quatre des GT listés, la Gouvernance, la Qualité, les Ressources Humaines, la Pédagogie.

Conclusion :

Pour la FSU, le rôle et l'objectif du système éducatif sont et doivent être la réussite de tous les jeunes. C'est-à-dire que la nation doit leur assurer un parcours scolaire réussi, l'obtention d'un diplôme et d'une qualification, l'acquisition d'une culture commune de haut niveau. Le rôle émancipateur de l'École est essentiel et chaque jeune doit pouvoir construire son projet personnel et professionnel. Son rôle est également fondamental pour permettre à la société de faire face à tous ses besoins et défis. La réussite scolaire, la lutte contre les inégalités et contre l'échec scolaire, se jouent de l'école maternelle à l'enseignement supérieur. Ce qui suppose de bien articuler les différents niveaux d'enseignement. Pour la FSU, cela se joue dans la classe et les conditions de réussite sont donc essentielles : effectifs par classe, équipements des écoles et des établissements, pratiques pédagogiques, RASED, formation des enseignants et personnels d'éducation... Il s'agit d'y répondre tant en termes qualitatifs qu'en termes de moyens à la hauteur des besoins. C'est donc un changement radical avec la politique menée par M. Blanquer pendant 5 ans que devra mener le futur ministre de l'Education nationale. La FSU y veillera, restera une force de propositions pour améliorer le système éducatif mais s'opposera à toute tentative nouvelle de dérégulation ou d'affaiblissement de l'Education nationale. Cela implique notamment le retour à un dialogue réel et de qualité, à tous les niveaux, car rien ne se fait contre les personnels ni sans eux.